

The background of the entire page is a close-up photograph of several hands holding white puzzle pieces. The hands are positioned as if they are about to fit the pieces together, symbolizing teamwork and collaboration. The lighting is bright and soft, highlighting the texture of the skin and the edges of the puzzle pieces.

CODE DE CONDUITE

FOURNISSEUR

Code de Conduite pour partenaires commerciales
et partenaires commerciaux de la société
nox Germany GmbH

PRÉAMBULE DE LA DIRECTION

Chères Partenaires, Chers Partenaires,

Notre activité commerciale doit apporter une valeur ajoutée à la société, à l'environnement et à nos semblables. C'est la raison pour laquelle nous portons une responsabilité d'entreprise particulière et nous sommes convaincus qu'une réflexion et une action holistiques, en prenant en compte les défis sociaux, écologiques et économiques, constituent la base fondamentale d'un développement créateur de valeurs.

Nos pratiques commerciales traitent la nature et ses ressources avec responsabilité. Nous attachons du prix à traiter nos Collaboratrices et nos Collaborateurs, de même que nos Partenaires commerciales et nos Partenaires commerciaux, avec respect, loyauté et dans un esprit de partenariat.

Notre Code de Conduite pour Partenaires commerciales et Partenaires commerciaux définit l'exigence minimale imposée aux défis sociaux, relatifs à l'environnement et éthiques, de même que les obligations en matière de droits de l'homme. Il constitue le fondement même d'une relation commerciale avec nous.

Ce Code de Conduite repose sur les directives suivantes:

- ▶ Principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (<https://www.un.org> and <https://www.menschenrechtserklaerung.de>)
- ▶ Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies (code de conduite pour une économie mondialisée) (<https://www.globalcompact.de> and <https://sdgs.un.org>)
- ▶ Loi allemande sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement
- ▶ Normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (<https://www.ilo.org>)

- ▶ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (<https://www.unicef.de>)
- ▶ Convention des Nations Unies relative à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (<https://www.unwomen.de>)

Nous attendons par conséquent de nos Partenaires commerciales et de nos Partenaires commerciaux qu'ils respectent également les lois et les dispositions des pays dans lesquels ils exercent leur activité et, par ailleurs, les standards définis dans le présent Code de Conduite. Nous attendons qu'ils forment leurs Collaboratrices et leurs Collaborateurs en ce qui concerne ces principes, qu'ils exigent et encouragent en permanence leur respect. Nous attendons de nos partenaires d'affaires qu'ils identifient les risques au sein des chaînes d'approvisionnement et qu'ils prennent des mesures appropriées. En cas de suspicion de violation et afin de sécuriser les chaînes d'approvisionnement présentant des risques accrus, nous exigeons de nos partenaires d'affaires qu'ils nous communiquent immédiatement les violations et les risques identifiés ainsi que les mesures prises.

Nous nous réservons le droit d'adapter ces exigences de façon adéquate, conformément à la législation en vigueur. Nous ferons part des modifications apportées, sur notre page d'accueil. Nous attendons, dans ce cas, que les principes adaptés soient respectés. Nous nous réservons par ailleurs le droit de procéder à des visites inopinées et à des vérifications afin de nous assurer du respect des principes.

Nous sommes conscients du fait que l'atteinte de ces standards constitue un processus continu et nécessite une amélioration permanente. Néanmoins, une violation du présent Code de Conduite peut constituer pour nous un motif de mettre fin à la relation commerciale.

Nous vous remercions beaucoup de votre bonne collaboration!



Alexander Kohnen
CEO

VOUS VOUS ENGAGEZ EXPRESSÉMENT À RESPECTER LES

PRINCIPES SUIVANTS:

Respect des droits de l'homme, lutte contre la discrimination, harcèlement et droits des femmes

- ▶ Vous respectez la dignité de la personne, la vie privée et les autres droits de toutes les Collaboratrices et tous les Collaborateurs, et vous ne vous rendez pas complices de violations des droits de l'homme. Vos Collaboratrices et vos Collaborateurs ne doivent pas être châtiés corporellement, ou encore être harcelés ou abusés physiquement, sexuellement, psychologiquement ou verbalement.
- ▶ Vous encouragez l'égalité des chances et de traitement entre tous les collaborateurs et vous engagez à lutter contre la discrimination. Vous prenez vos décisions commerciales sans tenir compte du sexe, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la couleur de peau, du handicap, de l'état de santé, des opinions politiques, des convictions philosophiques, de la religion, de l'âge, de la grossesse ou de l'orientation sexuelle. Vous rejetez toute forme de discrimination, d'exclusion ou de restriction ayant pour effet ou pour but de compromettre ou d'empêcher l'égalité entre hommes et femmes dans la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales des femmes.
- ▶ Vous reconnaissez le principe de la rémunération équitable entre les femmes et les hommes et, dans vos décisions commerciales et, en particulier, au niveau de l'embauche, de la promotion, de la rémunération, des prestations spéciales, des mesures de perfectionnement, des licenciements et des résiliations, vous ne prenez toujours en compte que les aptitudes et les qualifications des Collaboratrices et des Collaborateurs.
- ▶ Vous respectez les prescriptions légales de la loi allemande sur le salaire minimum (abréviation allemande : MiLoG) et toutes les autres composantes du contrat de travail.
- ▶ Vous excluez le travail forcé de tout type, de même que le travail forcé en détention, le servage et autres types de travail similaires.
- ▶ Vous respectez le droit de vos Collaboratrices et de vos Collaborateurs à la liberté d'association et aux négociations collectives dans le cadre des lois nationales.

Interdiction du travail des enfants

- ▶ Vous vous assurez que vos pratiques en matière d'emploi sont exemptes de tout type de travail des enfants. Dans la mesure où les lois locales ne définissent pas de limite d'âge supérieure, vous n'employez aucune personne ayant l'âge de la scolarisation obligatoire ou ayant moins de 15 ans (exception selon la Convention N° 138 de l'OIT). Vous garantissez que les Collaboratrices et les Collaborateurs de moins de 18 ans n'effectuent pas de travaux dangereux et ne travaillent la nuit que de façon limitée, eu égard aux exigences de leur formation.

Conflits d'intérêts

- ▶ Vous signalez tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré (par exemple suite à des liens de filiation) qui pourrait influencer de manière illicite la relation commerciale avec nox Germany GmbH.



Interdiction de toute forme de corruption et de corruption passive

- ▶ Vous vous abstenez de toute forme de corruption ou corruption active, et vous favorisez la concurrence loyale sur le marché. Vous vous protégez et vous protégez les autres contre toute forme de pratiques anti-concurrentielles, de même que contre la corruption active et toute forme de corruption.

Santé et sécurité des Collaboratrices et des Collaborateurs

- ▶ Vous assumez la responsabilité de la santé et de la sécurité au travail de vos Collaboratrices et de vos Collaborateurs, et vous veillez à ce qu'ils disposent d'un environnement de travail sûr et bénéfique pour leur santé.
- ▶ Vous maîtrisez les risques éventuels et vous mettez en place les meilleures précautions et mesures possibles afin de prévenir activement les accidents et les maladies professionnelles.
- ▶ Vous vous assurez que vos Collaboratrices et vos Collaborateurs sont informés, par des formations appropriées, quant aux questions de santé et de prévention des accidents en vigueur.

Contribution à la protection de l'environnement

- ▶ Vous respectez les principes du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies et les lois qui s'y rapportent, et vous luttez contre les comportements inadaptés et illégaux.
- ▶ Vous contribuez activement à la protection de l'environnement et vous apportez votre soutien pour réduire la consommation de matières premières et d'énergie, pour ménager les ressources naturelles et pour diminuer l'élimination des déchets.
- ▶ En ce qui concerne l'amélioration permanente de votre engagement pour le développement durable, vous vous engagez à être conscients de votre responsabilité, motivés et transparents.
- ▶ Vous agissez constamment en respectant l'ensemble des standards légaux et internationaux relatifs à la protection de l'environnement.

Protection des données et confidentialité

- ▶ Vous respectez les individus dans le cadre des exigences légales en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel et à la protection des données.
- ▶ Vous n'utilisez les données à caractère personnel que conformément aux prescriptions sur la protection des données et vous protégez les informations confidentielles, y compris les données à caractère personnel que vous recevez de la Société nox Germany GmbH ou que vous traitez pour le compte de celle-ci, et vous empêchez activement la perte de ces données ou tout accès non autorisé à celles-ci.

Contrôles à l'exportation et sanctions économiques

- ▶ Vous respectez toutes les lois et réglementations en vigueur dans le droit national et international relatives aux contrôles à l'importation et à l'exportation, aux sanctions, aux embargos et aux restrictions à la (ré)exportation de biens vers certains pays.

Propriété intellectuelle et plagiat

- ▶ Vous respectez les droits de propriété intellectuelle. Vous veillez à ce que l'échange de technologies et de connaissances se fasse de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle et les informations des clients. Il est interdit de diffuser ou d'acquérir des plagias.

Responsabilité financière

- ▶ Vous assurez une comptabilité précise et des registres à cet égard. Vous respectez les exigences légales en matière de comptabilité et les principes comptables généralement reconnus.

MÉTHODE D'INFORMATION EN CAS DE VIOLATIONS DU

CODE DE CONDUITE

- ▶ Si des Collaboratrices et Collaborateurs de votre entreprise soupçonnent que des Collaboratrices et Collaborateurs de la Société nox Germany GmbH ou une personne agissant pour la Société nox Germany GmbH ou en son nom, ont exercé des activités illégales ou, sinon, non autorisées, vous en informez immédiatement la Société nox Germany GmbH.
- ▶ Nous garantissons la confidentialité et bien sûr, si la demande nous en est faite, l'anonymat des personnes qui nous informent et des faits. Veuillez prendre contact à ces fins avec la Société nox Germany GmbH et nous informer d'une façon aussi détaillée que possible quant aux éventuelles infractions.



VOUS SOUHAITEZ SIGNALER UN INCIDENT?

Veuillez utiliser notre portail Whistleblower (QR-Code) pour signaler l'incident ou nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : compliance@nox-nachtexpress.de

www.whistleblowersoftware.com/secure/group-nox

Ou encore par courrier à:

VERTRAULICH / Compliance
nox Germany GmbH
Katzbergstraße 3
40764 Langenfeld

